

**AVIS D'OUVERTURE AU CRADAT EN COURS DU SOIR DE LA
8^{ème} PROMOTION (2019-2020) DU MASTER PROFESSIONNEL II
EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (COURS DU SOIR)**

La Direction du CRADAT informe le public de l'ensemble de ses 18 pays membres de l'ouverture à son siège (Yaoundé-Cameroun) à partir du 1^{er} octobre 2019 de la 8^{ème} promotion du programme de formation au Master Professionnel II en Gestion des Ressources Humaines d'une durée de douze (12) mois.

Ce programme est réservé aux cadres supérieurs des administrations nationales du travail des pays-membres du Centre, des services publics, des entreprises, des organisations syndicales nationales d'employeurs et de travailleurs qui évoluent déjà dans des structures GRH et qui désirent approfondir leur connaissance de l'environnement juridique économique et sociétal de l'entreprise avec une maîtrise conceptuelle et opérationnelle des activités qui sont au centre de la GRH.

Ce diplôme de Master Professionnel en Gestion des Ressources humaines délivré par le CRADAT est reconnu dans les 18 Etats – Membres du centre mais aussi par le **Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)**.

I – Conditions générales d'admission

I.1 Master 2

Le Master Professionnel 2 est une spécialisation pointue en GRH. La formation donne le recul nécessaire pour dominer tous les aspects de la fonction ; elle apporte une capacité d'adaptation permettant aux professionnels en GRH d'évoluer dans leur carrière ou d'intégrer aussi bien de grandes entreprises que les entreprises de taille plus modeste ou d'intégrer les cabinets de consultation en GRH ou de créer leurs propres cabinets.

Peuvent, dans la limite des capacités d'accueil et suite à l'examen des dossiers et à un entretien (si nécessaire), être admis en cours du soir du Master professionnel 2 en gestion des ressources humaines :

- des personnes titulaires d'un Master 1 en GRH d'un établissement reconnu ;
 - des administrateurs ou inspecteurs du travail titulaires d'une licence et ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle en administration du travail ;
 - des responsables et cadres de GRH titulaires d'une licence et ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle en gestion des ressources humaines ou en administration du personnel ;
 - des titulaires d'une maîtrise en gestion, en économie, en droit, en administration économique et sociale, en sociologie, en psychologie ou en science politique ;
- qui sont titulaires d'un contrat de travail ne leur permettant pas d'accéder au cours du jour du CRADAT.

Dans ces différentes hypothèses d'admission exceptionnelle en Master 2, des pré requis peuvent être exigés.

La formation en Master 2 se déroule d'octobre à Novembre de chaque année.

1.2 - Coût de la formation

Le coût total de la formation est **2 350 000 F CFA** payable comme suit :

- Frais d'études de dossier : (dès le dépôt du dossier) 50 000 F ;
- Frais d'inscription : (dès la publication des résultats) 100 000 F ;
- Début Semestre I : (1^{ère} tranche : dès la publication des résultats)..... 1700 000 F ;
- Début Semestre II : (2^{ème} tranche : 31 janvier 2020) 500 000 F.

1.3 - Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- 1- Une demande motivée et signée du candidat ;
- 2- Une lettre de recommandation et de prise en charge de l'employeur ou de l'organisme de financement ou éventuellement du parent;
- 3- Un curriculum vitae du candidat ;
- 4- Une copie certifiée conforme du diplôme d'admission ;
- 5- Une copie certifiée de l'extrait d'acte de naissance ;
- 6- Quatre (04) photos d'identité en couleur ;
- 7- Un certificat médical ;
- 8- Une attestation de service signée de son employeur ;
- 9- Une copie du reçu de règlement des frais d'études de dossier dont le montant est fixée à la somme de cinquante mille francs (50.000 F CFA).

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Secrétariat du Directeur du CRADAT **jusqu'au 31 août 2019 au plus tard.**

Un certificat de préinscription peut être obtenu après le dépôt du dossier sur présentation d'une demande signée du candidat.

Le règlement des frais d'études de dossier et des frais de formation s'effectue par virement au compte bancaire du CRADAT : IBAN : **CM21 10002 00031 0921474 3150 90** Code B.I.C. : **BCMACMCX** ouvert à la **S C B Cameroun (Yaoundé).**

L'entrée au Cameroun étant conditionnée par l'obligation d'un visa d'entrée, les étudiants étrangers doivent prendre toutes les dispositions pour obtenir le visa avant leur départ.

Pour leur déplacement, les étudiants étrangers fonctionnaires doivent se munir d'un passeport de service.

Les titulaires d'un passeport ordinaire doivent disposer de la somme de **cinquante mille Francs CFA (50 000 F CFA)** pour les frais de visa.

Pour de plus amples informations, s'adresser au CRADAT (Direction des Etudes). **09 MAY 2019**

Contacts : (+237) 222 223 204 / (+237) 683 228 373 / (+237) 699 945 551

E-mail : cradatcontact@yahoo.fr.



Le Directeur

MAMADOU Baba Oumar